



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 120723

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la mise en place d'un comité de pilotage commun au ministère chargé de la santé et à celui chargé de l'enseignement supérieur pour oeuvrer à la rénovation des programmes de formation des différents professionnels de santé et permettre leur reconnaissance dans le dispositif européen LMD. En effet, en réponse à sa question écrite n° 112 526 l'interpellant sur la formation des sages-femmes, M. le ministre de la santé et des solidarités lui a fait part de la création de cette instance. Si l'on peut se réjouir de la prise en compte par le Gouvernement de la problématique de la nécessaire reconnaissance du diplôme de différentes professions de santé dont celles des sages-femmes, on peut néanmoins s'interroger sur les garanties réelles d'engagement et de continuité des travaux de ce comité commun en cette période électorale, eu égard notamment aux effets induits par le déroulement de la campagne sur l'action du Gouvernement. Il lui demande donc de bien vouloir lui communiquer des éléments précis de nature à lui garantir la mise en place effective de ce comité de pilotage, dont les conclusions seront particulièrement attendues par les professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120723

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2827